

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 24 (1879)
Heft: 13

Artikel: Gestion du Département militaire fédéral en 1878 [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-335041>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La plaque de couche est concave (identique à celle de la carabine) et munie d'un talon (encroisement plus convenable et moyen préservatif d'éclats de bois).

Le sabre-bayonnette à scie remplace la bayonnette (arme accessoire plus utile).

Tourne-vis. Nouveau modèle (construction Schmidt); le manche, pouvant se fixer à la baguette, sert aussi de « poignée de baguette. »

Boucle inférieur et son pied, nouveau modèle (de construction simplifiée et plus solide.)

Boîte d'obturation. Le passage du transporteur à angles arrondis en dedans (renforcement).

Transporteur. A angles arrondis (se conformant à chiffre 37).

Maximum du calibre d'armes ayant servi.

Fusils, carabines et mousquetons à répétition. (L'état ultérieur de l'arme étant convenable).

a) Armes renouvelées (destinées à l'armement des recrues, cylindre de rebut) 10,65^{mm}.

b) Armes conservées par leurs porteurs (ou destinées au magasinage, comme réserve, cylindre de rebut) 11^{mm}.

(Le cylindre au minimum, 10,35^{mm} « doit, » les cylindres au maximum « ne doivent pas » entrer dans le forage du canon).

Gestion du Département militaire fédéral en 1878.

(Suite.)

ARTILLERIE. — Il y a eu 1855 recrues appelées à l'instruction, savoir :
1311 recrues d'artillerie de campagne, dont :

359 recrues canonniers de batteries attelées ;

498 » du train ;

36 » d'artillerie de montagne ;

101 » canonniers de colonnes de parc ;

202 » du train ;

115 ouvriers et recrues trompettes.

151 recrues d'artillerie de position, dont 9 ouvriers et recrues trompettes ;

41 recrues artificiers, dont 2 recrues trompettes ;

352 » du train d'armée, dont 26 ouvriers et recrues trompettes.

Pour la première fois depuis l'introduction de l'organisation militaire, les cadres ont pu être répartis en nombre suffisant entre les écoles, ce qui a exercé une influence favorable sur l'instruction.

Il y a eu 13 écoles de recrues. Elles comptaient les cadres suivants :

118 officiers de troupe ;

280 sous-officiers ;

24 appointés ;

34 ouvriers et trompettes.

Le corps de sous-officiers d'artillerie et du train d'armée a été augmenté de 40 maréchaux-des-logis du train, de sergents-majors et d'adjudants-sous-officiers.

Les résultats de l'instruction ont été très favorables, grâce au zèle du personnel et à l'augmentation des moyens d'instruction, surtout en ce qui concerne le nombre des chevaux.

Les *cours de répétition* ont été au nombre de 28, se répartissant comme suit :

14 cours pour artillerie de campagne (y compris les batteries de montagne),

2 cours pour artillerie de position,

1 cours pour les artificiers,

11 cours pour le train d'armée.

6987 hommes ont été appelés aux cours de répétition et 5423 y sont entrés.

Les écoles de cadres ont eu lieu comme suit :

1 école de sous-officiers pour l'artillerie de campagne, les artificiers et le train d'armée,

1 école de sous-officiers pour l'artillerie de position,

1 école préparatoire d'officiers, I^{re} et II^e partie,

1 école pour les sous-officiers d'artillerie à avancer au grade de lieutenant dans la landwehr.

On a remarqué que beaucoup d'élèves ne possédaient pas des qualités suffisantes et que les commandants d'unités avaient été peu circonspects dans les propositions faites pour les écoles de sous-officiers ; le choix des élèves aurait pu être fait avec plus de soin et de sévérité.

L'école préparatoire des officiers, I^{re} partie, a réuni 70 élèves, nombre qui est loin d'être suffisant. Quand à la 2^e partie de l'école, elle comptait 63 élèves.

On a pu augmenter le corps des officiers de :

43 officiers d'artillerie de campagne,

9 » » position,

10 officiers du train d'armée.

Ce n'est point encore suffisant pour compléter le corps d'officiers.

Il y a eu un *cours spécial pour les officiers supérieurs d'artillerie*, qui a duré 18 jours. Y ont été appelés : 4 colonels, 9 lieutenants-colonels, 12 majors et 1 capitaine, tous appartenant à l'artillerie de campagne.

On a été à même de reconnaître que la répétition de cours semblables était d'une absolue nécessité.

GÉNIE. Comme en 1877, il y a eu 5 *écoles de recrues*, savoir :

1 école de recrues de pontonniers pour les recrues de langue française,

1 » » » » » allemande,

2 » » de sapeurs,

1 » » de pionniers.

L'effectif total a été de 923 hommes, sur 38 officiers, 149 sous-officiers et soldats, 736 recrues.

Les qualités intellectuelles des recrues ne sont pas encore satisfaisantes, toutefois les résultats obtenus de l'instruction n'ont pas été mauvais.

Sur un effectif de contrôle de 1482 hommes, il en est entré au *cours de répétition des bataillons du génie* 1011 hommes. En ce qui concerne les pionniers d'infanterie des VI^e et VIII^e division, 165 ont été présents au cours de répétition sur un effectif de 252 hommes. Les pionniers d'infanterie des II^e et III^e division ont fait leur service avec les bataillons d'infanterie dans lesquels ils sont incorporés. 214 hommes, sur un effectif de contrôle de 326, se sont présentés.

Les serruriers et les charrons des états-majors des bataillons n^{os} 3, 6 et 8, au nombre de neuf, ont été appelés à Thoun à un cours de répétition spécial, commandé par le directeur des ateliers fédéraux de construction.

L'école préparatoire d'officiers, suivie par un officier d'infanterie et par 14 sergents et appointés, a donné :

6 lieutenants de sapeurs et de pionniers d'infanterie,

2 » de pontonniers,

6 » de pionniers.

Le *cours technique* a été suivi par 10 officiers appelés successivement au service pour s'occuper d'études et de travaux de fortifications sous la direction d'un officier supérieur du génie.

Aux *sociétés volontaires* de navigation de pontonniers qui s'étaient formées en 1877 à Berne, à Aarbourg et à Zurich, s'en est ajoutée une nouvelle formée à Thoune. Ces sociétés donnent lieu aux meilleures espérances et leur utilité s'est déjà fait sentir dans le recrutement de 1878.

TROUPES SANITAIRES (section médicale). Les recrues ont reçu leur instruction dans 8 cours préparatoires et dans 14 écoles de recrues. 800 recrues ont achevé leur instruction : 241 ont été réparties dans les infirmiers et 559 dans les brancardiers.

En fait de *cours de répétition*, il y a eu 3 *cours d'opération*, suivis par 45 médecins militaires. De plus, 3 ambulances du lazaret de campagne II ont été appelées au rasssemblement de division et 1 ambulance du lazaret de campagne III a été attachée aux deux brigades de la III^e division. Ont pris part à ces cours : 55 officiers et 358 soldats.

56 médecins et 3 pharmaciens ont été appelés aux 3 écoles préparatoires d'officiers. Tous ont obtenu le certificat de capacité.

Il y a eu 3 écoles de sous-officiers, suivies par 30 sous-officiers déjà nommés et par 33 soldats proposés pour l'avancement ; sur ces derniers, 6 n'ont pu être recommandés pour être promus.

152 hommes ont pris part aux *cours d'hôpitaux pour infirmiers*.

TROUPES SANITAIRES (section vétérinaire). Les étudiants vétérinaires ont fait leur *service de recrues* comme soldats du train dans les écoles d'artillerie de campagne.

L'école préparatoire d'officiers a été suivie par 15 élèves ; 1 a dû être licencié pour cause de santé et les 14 autres ont obtenu le certificat de capacité pour le brevet.

Pour la première fois, le *cours de répétition* prévu à l'art. 128 de la loi sur l'organisation militaire a eu lieu : 7 officiers vétérinaires y ont pris part. L'utilité de ce cours a été bien démontrée.

Ensuite des cours de *maréchaux-ferrants*, 7 recrues ont été incorporées comme maréchaux-ferrants de cavalerie et 37 d'artillerie.

TROUPES D'ADMINISTRATION. Le corps d'instruction, nouvellement nommé à la fin de 1877, a commencé à fonctionner dans un cours d'instruction de 14 jours, dans lequel on a discuté les plans d'instruction et établi les modèles de comptabilité nécessaires à l'instruction.

L'école de recrues a été suivie par 14 cadres et 72 recrues, composées de 52 boulangers, 14 bouchers, 2 menuisiers, 1 meunier et 3 négociants.

Quant aux *cours de répétition*, les compagnies d'administration de la V^e division en 1877 et de la II^e division sont jusqu'à présent les seules qui les aient encore suivi avec leur division. Ces compagnies sont loin d'être complètes ; elles se sont néanmoins fort bien acquittées de leur tâche.

53 hommes, soit 7 de moins que le chiffre prévu par le budget, ont pris part aux *écoles préparatoires d'officiers* ; un élève seulement n'a pas pu obtenir le certificat de capacité.

Les écoles de *sous-officiers*, au nombre de trois, ont été fréquentées par 115 hommes, dont 13 n'ont pas reçu le certificat de capacité comme fourriers ; 22 hommes ont été reconnus capables d'assister à une école préparatoire d'officiers.

Deux *écoles d'officiers* ont eu lieu, une de six semaines à laquelle 15 officiers ont pris part et un cours de répétition de 4 semaines pour 13 quartiers-maîtres de régiments d'infanterie qui, en 1877, n'avaient pas encore suivi un cours semblable.

En ce qui concerne l'*administration des cours d'instruction*, elle a paru

entravée par l'absence d'un règlement ; toutefois, il y a une amélioration remarquable dans le service d'administration comparativement à ce qu'ils étaient autrefois.

VII. Service sanitaire.

Section médicale. Les prescriptions sur la revaccination sont restées en vigueur sans modifications. Sur 11,691 hommes entrés aux écoles de recrues, 3,549 n'ont pas produit le certificat de revaccination ; on a pu en faire revacciner 1472 pendant le service et 55 dans d'autres écoles et cours.

Quant au *service des malades*, ceux-ci ont été soignés dans les écoles par les médecins de place ou par les médecins d'écoles commandés à cet effet. Ont été en fonctions : 16 médecins de place, 21 médecins d'école, 127 infirmiers et 88 brancardiers.

L'état de santé des écoles a été très satisfaisant en 1878 ; le nombre des malades a été de 0,83 % : on a évacué 612 hommes sur les hôpitaux et ambulances, dont 112 sur l'hôpital militaire de Thouné seul.

A la fin de 1878, il y avait 71 pensions accordées à des invalides, donnant une somme de 18,685 fr., et 123 pensions à d'autres ayants-droit, faisant 24,775 fr. Outre les demandes de pensions, 22 demandes d'indemnités ont été réglées ; 17 ont été admises et 5 ont été rejetées.

Service vétérinaire. Les vétérinaires militaires ont été très surchargés de service, et, sur 104 places de vétérinaires de cours dans l'élite, 17 sont restées vacantes, faute d'officiers vétérinaires.

Il y a eu 1391 chevaux militaires en traitement médical dans les corps : 1369 de la cavalerie, 498 de l'artillerie et 14 d'autres armes. A cela il faut ajouter 91 chevaux traités dans les infirmeries militaires et 267 dans les infirmeries particulières.

Sur ce nombre, il est péri 15 chevaux et 16 ont été vendus aux enchères.

Le total général des frais du service de vétérinaire, frais de pensage, entretien et location d'hôpitaux, pertes éprouvées sur les chevaux périés et sur ceux vendus aux enchères s'est élevé à fr. 124,956,22.

VIII. Commissariat.

Subsistance. Le prix du fourrage a subi une baisse, celui du pain est resté le même qu'en 1877, mais celui de la viande a considérablement augmenté.

1,247,314 rations de pain livrées ont coûté	fr.	302,470,10
1,247,671 » viande » » »	»	587,604,21

Ce qui donne un prix moyen de 24 ²/₈ cent. pour la ration de pain et de 47 ⁷/₈ cent. pour la ration de viande.

La consommation de fourrage a été de :	
1,259,212 kil. d'avoine, à fr.	319,132,44.
1,412,933 » de foin »	150,015,10.
950,984 » de paille »	68,945,75.

Dans les deux rassemblements de division de 1877 et de 1878, les compagnies d'administration ont livré le pain à meilleur marché et de meilleure qualité que les fournisseurs ; la différence de prix était de 2 cent. en 1877 ; elle a été de 4,15 cent. en 1878. En revanche, la viande a coûté 4 centimes de plus que celle livrée par les fournisseurs ; ce qui provient du fait qu'elle était de meilleure qualité que précédemment et que les rations avaient le poids complet sans adjonction d'os.

Chevaux de cavalerie. 530 chevaux ont été achetés en 1878 pour

les recrues ; 45 ont péri et le reste a été remis à la troupe ; ils ont produit 449,265 fr.

Comptes de l'administration militaire. Les recettes ont été de 578,353 fr. 96, soit 131,353 fr. 96 de plus que ne le prévoyait le budget. Quant aux dépenses, elles se sont élevées à 12,274,975 fr. 68, ce qui fait 1,168,504 fr. 65 de moins que le chiffre du budget et des crédits supplémentaires.

Ce crédit restant de 1,168,504 fr. 67 doit être attribué aux causes suivantes : plusieurs places vacantes dans le personnel d'administration et d'instruction n'ont pas été repourvues ; la solde a subi des réductions ; il n'y a eu que 7956 recrues d'instruites au lieu de 9562 que prévoyait le budget ; il est peu sorti d'officiers des écoles préparatoires, de sorte que les indemnités d'équipement n'ascendent pas aussi haut qu'on l'avait prévu ; les séances des commissions et le nombre des expertises ont été limitées le plus possible ; enfin les frais d'impression ont diminué parce que les acquisitions de formulaires ne se font qu'au fur et à mesure des besoins, eu égard à la prochaine apparition d'un règlement d'administration.

Pensions militaires étrangères. Le consul général suisse à Naples a transmis au Département militaire fédéral pour les pensionnaires y ayant droit :

235,804 fr. 25 provenant du service de Naples ;

3,818 fr. 30 » » de Rome ;

soit 8041 fr. 30 de moins qu'en 1877.

IX. Administration de la justice.

Il a été traité 38 cas : 1 d'homicide par imprudence ou par négligence, 2 de mauvais traitements, 1 d'atteinte publique à la pudeur d'une personne du sexe féminin, 1 d'abus de pouvoir, 7 d'insubordination, 1 de désertion, 22 de vol, 2 de soustraction et 1 de falsification.

La peine la plus forte prononcée par les tribunaux militaires a été de trois ans de réclusion pour un cas de vol.

Sur 5 demandes en grâce, 4 ont été rejetées et une admise.

X. Matériel de guerre.

Equipement personnel. Il y a eu progrès dans l'habillement des recrues sous le rapport de la qualité. La réserve d'habillement pour la troupe incorporée a augmenté et il se présente maintenant la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de créer une réserve de guerre composée d'approvisionnements d'effets d'habillements neufs.

L'état de l'armement constate à la fin de 1878 une augmentation des armes à répétition. Les inspections d'armes continuent à donner un résultat toujours meilleur ; ainsi on n'a retiré, pour les faire réparer, que 14,6 % du chiffre total des armes inspectées, tandis que ce chiffre était de 39,5 en 1875, 30,5 en 1876 et 19,3 en 1877.

Equipement de corps et matériel des corps de troupe combinés. L'équipement de corps, qui continue à être administré par les arsenaux cantonnaires, a été inspecté dans la plupart des cantons et on a pu se convaincre de la nécessité qu'il y aurait d'inspecter et de faire renouveler l'inspection du matériel de guerre par un personnel qualifié à cet effet.

Le matériel de corps a été complété de la même manière qu'en 1877. A la fin de l'année il a été livré toutes les voitures de la section des télégraphes des 8 bataillons du génie, munies de leur équipement au complet.

Matériel d'hôpital et de caserne. Le matériel d'hôpital n'a pas subi de grands changements ; en fait de matériel pour le transport par les chemins

de fer, on s'est procuré l'équipement d'un train sanitaire pour 180 blessés gravement atteints.

Quant au matériel de casernement, son inventaire s'élevait, au 31 décembre 1878, à 223,223 fr. 45.

Les approvisionnements de l'intendance des imprimés du Commissariat des guerres central sont de 25,344 fr. 50 pour les cartes topographiques et de 85,953 fr. 75 pour les ordonnances et règlements.

Dépôt de munitions. — La consommation des cartouches à balles par les sociétés de tir, qui était déjà insignifiante en 1877, a encore diminué de plus de 2 1/2 millions ; elle a été de 7,563,810 cartouches. Cette diminution provient d'une part de la situation gênée des affaires, d'autre part du commerce clandestin de la munition étrangère et à bon marché et du fait que le prix des cartouches a été augmenté de 16 fr. par mille depuis deux ans.

Actuellement la munition du contingent pour armes à feu portatives n'en contient plus de fabrication antérieure à 1876.

Amélioration du matériel de guerre. La commission d'artillerie a procédé à divers essais au sujet du matériel d'artillerie de montagne, des pièces de campagne de 8,4^{cm}, du bronze-acier, des pièces de position, des fusées, de la poudre, des harnachements de chevaux et des ustensiles de cuisine.

IX. Bureau d'état-major.

Section de l'état-major général. Les officiers de l'état-major général ont été appelés à trois cours. Outre les officiers de l'état-major général appelés avec leurs corps aux manœuvres de troupes, 5 officiers ont encore été chargés de faire des relations de combat pendant le rassemblement de division.

Il y a eu pour la *section des chemins de fer* une reconnaissance des chemins de fer, à laquelle ont pris part 4 officiers de la section et 5 officiers du génie, en 27 jours de service.

Des *travaux de subdivision* et des conférences auxquels ont participé 13 officiers de la section et 4 officiers du génie.

Section topographique. Les triangulations ont été continuées dans les cantons de St-Gall et des Grisons pour poursuivre la révision des feuilles de l'atlas des minutes. Ensuite de demande faite par le canton d'Appenzell Rh. ext., la triangulation sera étendue à ce canton et les levés topographiques pourront y être commencés en 1879.

La XI^e livraison des feuilles de l'atlas des minutes, gravée en 1877, n'a été publiée qu'en 1878. La XIII^e et la XV^e livraison ont été gravées, mais non encore publiées ; la XIV^e est gravée en grande partie.

En ce qui concerne la *carte réduite*, la gravure du terrain étranger (Savoie, Piémont et Lombardie) a été terminée pour les feuilles III et IV.

Une « carte générale de la Suisse avec le territoire de ses frontières » destinée d'abord à l'usage de l'état-major général et gravée sur pierre, est terminée et pourra être publiée.

XII. Etablissements militaires.

Régie des chevaux. L'ordonnance du 10 décembre 1877 sur l'organisation et l'exploitation de la régie des chevaux est entrée en vigueur cette année.

A teneur de cette ordonnance, il doit y avoir un effectif minimum de 200 chevaux de selle dressés ; or au 31 décembre 1878, cet effectif était de 160 chevaux estimés à 152,450 fr. ; il reste donc 40 chevaux à acheter pour atteindre le chiffre présent.

Les recettes concernant la régie des chevaux se sont élevées à 145,991 fr.

24 c. et les dépenses à 162,203 fr. 68 c. Le budget prévoyait 6,391 fr. 24 c. de moins pour les recettes et 4,797 fr. 68 c. de plus pour les dépenses.

Laboratoire. Le nombre des ouvriers a été en moyenne de 292 hommes qui ont fabriqué :

10,753,000 cartouches à balle,
 750,000 » d'exercice,
 46,533 projectiles d'artillerie,
 31,562 charges d'artillerie,
 41,989 vis porte-feu d'obus, modèle de 1874,
 24,790 étoupilles.

De plus les fusées ont été fabriquées pour les 9710 projectiles du dépôt de projectiles et les schrapnels ont été remplis de balles.

En outre 4,329,590 cartouches de fabrication antérieure ont été graissées à nouveau.

La fabrication des douilles à la fabrique près de Kôniz a été suspendue momentanément depuis le 1^{er} octobre.

Contrôle des munitions et de la poudre. Huit livraisons de poudre de guerre, représentant 86,900 kilos, ont été soumises au contrôle; une livraison de 17,800 kilos a été reconnue trop faible et renvoyée pour être corrigée.

La poudre de guerre, fabriquée pour la première fois exclusivement au moyen du laminoir, a été soumise à des essais qui ont démontré que ce mode de fabrication ne nuit en rien à la qualité du produit.

Atelier de construction. — Il a été construit :

10 fourgons de bataillon,	} commandés par divers Cantons	} pour l'infanterie.
9 chars à approvisionnements,		
5 demi-caissons d'infanterie,		
9 fourgons de brigade,		
2 affûts de position de 15 ^{cm} ,	} pour l'artillerie.	
Transformation de matériel de montagne » de caissons d'affûts de 10 ^{cm}		
8 chariots à cable	} pour le génie.	
8 » de pontonniers		
1 modèle de chariot de pionniers		
Divers matériel de pont	} pour les troupes d'administration.	
5 forges de campagne		
5 fourgons		
120 brancards de campagne pour les troupes sanitaires.		

Fabrique d'armes. — La fabrique d'armes a fait les fournitures suivantes :

A des administrations fédérales :

6400 fusils à répétition à 79 fr. ;
 700 carabines à répétition à 93 fr. ;
 Pièces détachées, outils, etc., pour 40,339 fr. 35.

A des administrations cantonales :

Armes, pièces détachées, outils et divers, pour 13,814 fr. 56.

A des particuliers :

Armes, pièces détachées, outils et divers, pour 26,372 fr. 88.

Le compte annuel a pu être bouclé par un bénéfice net de 4881 fr. 41.

XIII. Places d'armes.

Les négociations relatives aux places d'armes ont abouti à la conclusion d'une convention pour la place de Colombier et pour celle de Fribourg.

Ensuite d'exécution des conventions antérieures, la place de la 1^{re} divi-

sion a été fixée à Lausanne par décret du Grand Conseil du canton de Vaud.

Pour la II^e division, la place d'armes principale a été fixée à Colombier, et une convention a également été conclue avec Fribourg.

Dans la III^e division, des négociations ont eu lieu avec le canton de Berne en vue d'utiliser la caserne du Beundenfeld et elles aboutiront probablement à une convention définitive en 1879.

La nouvelle caserne de la VII^e division a été soumise à la collaudation fédérale.

Les plans de la nouvelle caserne de Coire ont été approuvés.

Il n'a pas encore été fait de choix définitif concernant la place d'armes pour les écoles de tir, cela ensuite de la difficulté d'en trouver une qui réponde à toutes les exigences formulées. Les écoles de tir auront lieu en 1879 à Wallenstadt, Liestal, Fribourg et Stanz, villes qui se sont mises sur les rangs pour obtenir la place de tir.

XIV. Fortifications.

L'entretien des ouvrages s'est encore borné, cette année, au strict nécessaire, et les études sur la fortification du pays ont été continuées.

XV. Postulats.

L'Assemblée fédérale a voté les postulats ci-après :

1. » Le Conseil fédéral est invité à examiner s'il n'y aurait pas lieu
» de faire choix pour l'habillement des recrues, d'étoffes qui, tout
» en étant moins chères, soient aussi solides.
2. « Le Conseil fédéral est invité à présenter, à l'occasion des délibé-
» rations sur le budget pour 1879, un rapport sur une organisation
» convenable des exercices de tir prévus par l'avant-dernier
» alinéa de l'art. 104 et le premier alinéa de l'art. 139 de la loi sur
» l'organisation militaire.
3. » Le Conseil fédéral est invité à faire ordonnancer tous les frais
» d'impression du Département militaire sous la rubrique générale
» *Frais d'impression*.
4. » Le Conseil fédéral est invité à faire des propositions dans le but
» de simplifier l'administration militaire à Thoune. »

Il a été répondu à ces postulats de la manière suivante :

N^o 1. Il ne pourra être répondu à ce postulat que lorsque les essais, qui sont en bonne voie, seront achevés. Il est probable que nous pourrons régler cette affaire dans le message qui accompagnera le projet de budget de 1880.

N^o 2. Il y a été répondu par notre message spécial du 11 février 1878, ainsi que par le message sur le budget de 1879.

N^o 3. Ce postulat reçoit son exécution dans toutes les divisions de service du Département militaire.

N^o 4. Cette question a été soumise à un examen approfondi au point de vue technique, par une Commission composée des chefs des deux sections de l'administration du matériel de guerre et du Commissaire des guerres en chef, et nous nous permettons de nous référer à son préavis. La Commission est convenue que chacun de ses membres serait chargé de référer et de présenter un rapport spécial sur les administrations placées sous sa surveillance; de ces rapports, il résulte, en résumé, ce qui suit :

a. La séparation actuelle des administrations qui, par leur nature, sont complètement différentes, a eu lieu dans le temps, parce qu'il était

résulté une série d'inconvénients de leur réunion. En les réunissant de nouveau, ces inconvénients se reproduiraient, et il y a d'autant plus lieu d'y renoncer que les économies que l'on se propose d'en retirer ne sont nullement certaines.

b. En tout cas, il n'est pas possible de confondre et de mettre sous une seule et unique direction des établissements placés sous la surveillance de divers organes de l'administration centrale.

c. La suppression du Commissariat des guerres de place à Thoune occasionnerait, d'une part, un surcroît de frais considérables, et au Commissariat des guerres central, d'autre part, un surcroît non moins considérable de travail ; à ces deux points de vue, il ne doit pas être donné suite à cette mesure.

d. Le retrait de certaines branches d'affaires, telle par exemple que la tenue des livres et de la comptabilité, des mains d'un établissement organisé à son propre compte, pour les remettre à un autre établissement, ne constitue aucun avantage appréciable, au point de vue financier, mais au contraire une aggravation dans la direction des affaires et d'inévitables frottements.

Quant à la question de réunir en une seule la tenue des livres et de la caisse des établissements exploités en régie, savoir le laboratoire, l'atelier de construction et la régie des chevaux et de reporter sur la caisse fédérale, ainsi que quelques-unes des fonctions de cette branche de l'administration, nous estimons qu'elle doit être examinée à fond par notre Département des finances, auquel, du reste, nous avons déjà donné les ordres nécessaires à cet égard. Afin de ne préjuger en rien le résultat de cet examen, nous n'avons repourvu que provisoirement, pour le moment, aux places de comptables du laboratoire et de l'atelier de construction, à l'occasion du renouvellement intégral des fonctionnaires et des employés de l'administration militaire. Le règlement de cette affaire rentre dans le rapport de gestion de l'exercice prochain.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

M. le capitaine Meylan envoie au *Nouvelliste vaudois* la charmante description ci-après de l'emplacement du tir fédéral :

« On débouche par une fraîche allée ; devant l'entrée principale, deux colonnes, ornées de drapeaux et d'écussons et flanquées de chaque côté d'un panneau décoré de panoplies, portent les noms de guerriers de l'histoire suisse. On lit en trois langues :

Tous pour un dans les revers du sort,
Un pour tous jusqu'à la mort.

La rime italienne est : « Sorte, morte ; » la rime allemande : « Noth, Tod. »

Une large allée bien sablée conduit au pavillon garni de plantes et gracieusement décoré. Au fronton principal, on lit : Laupen, Sempach, Dornach, Marignan, Nancy, Stoss, Morgarten, Næfels, Morat, Grandson, Saint-Jacques. Plus bas, à chaque ogive, un bouclier et le nom d'un homme d'Etat suisse. Nous lisons : Druey, Munzinger, Franscini, Furrer, Ruffy, Frey-Herosée, Blumer, Scherer, Dubs, Heer et Stämpfli. Tous ces noms sont ceux de conseillers fédéraux morts depuis 1848. Le pavillon de réception est tout chatoyant d'objets précieux ou de valeur. De là ces allées vont l'une au Stand, vaste construction au fronton de laquelle on